Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 076-217601921-20260915-2026_09_15_09DE-DE

Commune de Criel sur Mer

Délibération n° 2026.09.15-09
Décision modificative : inscription de crédits – paiements d'annuité d'emprunt

Séance du :
15 septembre 2026
Date de la convocation :
9 septembre 2026
Date d'affichage :
9 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 5
Votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le quinze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS, Marie-Christophe PETOLAS, Jérome TROPHARDY, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Isabelle HOCHART (pouvoir donné à Nadège DESJEUX), Maurice PETIT (pouvoir donné Martine TOUZAIN), Brigitte LEBORGNE (pouvoir donné à Patrick LAMY), Laurent DEHAYNIN (pouvoir donné à Eric PRUVOST), Maxime DIET (pouvoir donné à Elodie DECOSTER).

Madame Nadège Desjeux a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

En 2026, la commune a contracté deux prêts auprès du Crédit Agricole pour financer :
- l'acquisition des anciens locaux du Crédit Agricole et participer financièrement à l'installation d'un nouveau distributeur automatique de billets,
- les travaux de réfection de voie, en cours, rue du Parc et avenue du Casino.

Trois annuités restent encore à honorer en 2026 pour un montant total de 11 593,94 € (soit 8 086,72 € en capital et 3 507,22 € en intérêts).

Les crédits budgétaires n'ayant pas été prévus au BP 2026, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'inscrire les crédits complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'inscrire les crédits budgétaires complémentaires suivants :

En dépenses d'investissement :	
Chapitre 16 – Compte 1641 « Emprunt en euros »	+ 9 000 €
Chapitre 21 – Compte 21318 « Constructions autres bâtiments »	
- Opération 181 « Bâtiments »	- 9 000 €
En dépenses de fonctionnement :	
Chapitre 66 – Compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 4 000 €
En recettes de fonctionnement :	
Chapitre 013 – Compte 6459 « Remboursement sur charges »	+ 4 000 €

À Criel sur Mer, le 15 septembre 2026

La Secrétaire de séance
Nadège DESJEUX

Le Maire
Eric PRUVOST

MAIRIE DE CRIEL-SUR-MER 76910

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.